

**Municipalité de Saint-Sophie-d'Halifax  
Province de Québec  
Canada**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax, tenue le 10 juin 2014, à 20:00 heures, au Centre Communautaire, 10 rue de l'Église.

Sont présents: Manon Lambert, Sylvain Laganière, Normand Provencher, Serge Breton, Jean Levasseur et Jean Goulet, conseillers, formant quorum sous la présidence de Mme Marie-Claude Chouinard, mairesse.

Est également présente Mme Suzanne Savage, directrice générale/ secrétaire-trésorière.

Nous souhaitons également la bienvenue aux jeunes du Groupe Partenaires 12-18 qui sont présents à cette séance.

68-06-14  
Ordre du jour

Il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

ADOPTÉ

69-06-14  
Procès-verbal  
13 mai 2014

Il est proposé par Normand Provencher, appuyé et résolu à l'unanimité que le procès-verbal du 13 mai 2014 soit accepté et que l'on dispense la secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.

ADOPTÉ

70-06-14  
Comptes  
municipaux

Il est proposé par Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité que le conseil approuve et autorise le paiement des comptes :

Comptes à ratifier :	13 082.37 \$
Compte à payer :	<u>113 675.68 \$</u>
Total des paiements	126 758.05 \$

ADOPTÉ

71-06-14  
Acceptation  
soumission  
réparation  
asphalte

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions pour réparation d'asphalte, faite le 3 juin 2014 à 10 :05 au bureau municipal ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de :

<u>Nom :</u>	<u>300 tonnes</u>
Pavage Centre Sud du Québec inc.	107.00 \$ la tonne métrique
Pavage Lagacé & frères inc.	119.45 \$ la tonne métrique
Pavage Veilleux (1990) inc.	133.00 \$ la tonne métrique
Sintra inc.	134.50 \$ la tonne métrique

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Laganière, appuyé et résolu à l'unanimité de retenir la plus basse soumission conforme, soit celle de Pavage Centre Sud du Québec inc. pour environ 300 tonnes d'asphalte pour diverses réparations au coût de 107.00 \$ la tonne métrique, plus les taxes.

ADOPTÉ

72-06-14  
Congrès  
F.Q.M.

Il est proposé par Serge Breton, appuyé et résolu à l'unanimité de défrayer le coût de l'inscription de Marie-Claude Chouinard, mairesse et Manon Lambert, conseillère, au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités, à Québec, les 25, 26 et 27 septembre 2014. D'autoriser la secrétaire-trésorière à effectuer le paiement des inscriptions au coût de 650 \$ chacune, plus les taxes, ainsi que le remboursement des dépenses afférentes.

ADOPTÉ

73-06-14  
Embauche  
Aide à la voirie

Il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité que M. Sylvain Laflamme soit engagé comme aide à la voirie occasionnel à temps partiel pour l'année 2014, selon les conditions mentionnées dans l'entente intervenue avec ce dernier et la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax et que Mme Suzanne Savage, directrice générale, soit autorisée à signer l'entente.

ADOPTÉ

74-06-14  
Embauche  
Projet étudiant  
Desjardins

Il est proposé par Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité que la Municipalité embauche Nicolas Houle de Princeville pour le programme « Desjardins-Jeunes au travail » selon les conditions mentionnées dans la résolution 35-03-14.

ADOPTÉ

75-06-14  
Embauche  
Adjoint à la  
Direction générale

Il est proposé par Serge Breton, appuyé et résolu à l'unanimité que M. Jérémie Tremblay soit embauché à titre d'adjoint à la direction générale selon les conditions mentionnées dans l'entente intervenue avec ce dernier et la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax et que Mme Suzanne Savage, directrice générale, soit autorisée à signer l'entente.

ADOPTÉ

76-06-14  
Entente  
Chemins  
Éoliennes

Il est proposé par Jean Levasseur, appuyé et résolu à l'unanimité d'accepter les travaux de réfection proposés et convenus lors de la rencontre du 3 juin 2014 avec Pavage Centre Sud du Québec inc. et Éoliennes de l'Érable (Énerfin).

ADOPTÉ

77-06-14  
Projet  
Égout

Il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité que M. Gérald Ouellet soit mandaté dans le projet d'égout et d'aqueduc pour effectuer un relevé des conduites existantes, des valves, des regards et des puisards afin d'avoir les données réelles de leur emplacement.

ADOPTÉ

78-06-14  
Service  
Garde  
Scolaire

Il est proposé par Sylvain Laganière, appuyé et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Sainte-Sophie d'Halifax implante un service de garde en milieu scolaire en partenariat avec l'école Marie-Immaculée de la Commission scolaire des Bois-Francs. La Municipalité assumera les frais d'assurance et de la ressource humaine.

ADOPTÉ

79-06-14  
Entente  
Casa Sophia

Il est proposé par Normand Provencher, appuyé et résolu à l'unanimité d'accepter l'entente et les modalités de gestion et d'utilisation de l'église avec le Comité Casa Sophia. De plus la municipalité s'engage à fournir une avance de 5,000. \$ au comité, remis par tranche à la demande de Casa Sophia et remboursé au cours des prochains trois ans ou au 30 juin 2017.

ADOPTÉ

80-06-14  
Demande  
CPTAQ  
Ferme  
Somerset inc.

**Attendu que** la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax a pris connaissance de la demande de Ferme Somerset, laquelle consiste au désir d'aliéner une partie de sa propriété d'une superficie de 18 500 m<sup>2</sup> afin de la céder au terrain résidentiel adjacent.

**Attendu que** la demande se situe sur une partie du lot P-849 de cadastre du Canton d'Halifax.

**Attendu qu'en** conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax doit donner un avis relativement à la demande d'autorisation adressée par Ferme Somerset.

**Attendu qu'en** vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62 de la Loi, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande d'autorisation.

**Attendu que** le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants faisant l'objet de la demande se caractérise par des sols de classe 3 et 2 avec des limitations de surabondance d'eau (W) et de basse fertilité (F), selon la carte de la classification de l'ARDA et la classification des sols selon leurs aptitudes à la production agricole de l'Inventaire des Terres du Canada.

**Attendu qu'il** y a peu d'impact négatif sur les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture car l'utilisation ne changera pas et que la demande ne vise qu'à favoriser le développement de la parcelle enclavé par la route et le cours d'eau.

**Attendu qu'il** n'y aura aucune conséquence négative sur les activités agricoles déjà existantes et futures car la demande ne changera pas l'usage agricole actuel et ne modifiera pas les possibilités d'utilisation agricole des lots voisins.

**Attendu qu'il** n'y a pas de contraintes et d'effets résultant des lois et règlement en matière environnementale et plus particulièrement pour les établissements de production animale et ce, en raison de la nature de la demande.

**Attendu qu'en** raison de la demande, il n'y a pas d'autres emplacements disponibles de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture. Il s'agit du site de moindre impact.

**Attendu que** l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole sera que très peu affectée car il s'agit d'une demande pour une parcelle de 1,85 hectares sur une propriété totale de 47,43 hectares, ne causant pas d'incompatibilité avec le milieu environnant.

**Attendu que** la demande d'aliénation d'une partie de l'exploitation n'a pas d'effet sur la préservation, pour l'agriculture, des ressources d'eau et de sol sur le territoire de la municipalité locale et de la région.

**Attendu que** qu'il n'y a pas d'impact négatif sur la constitution des propriétés foncières dont la superficie sera suffisante pour y pratiquer l'agriculture.

**Attendu que** la demande d'autorisation est conforme aux règlements municipaux et qu'elle ne contrevient à aucun de ceux-ci.

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité d'appuyer la présente demande et de recommander à la Commission de Protection du Territoire agricole du Québec d'y faire droit.

ADOPTÉ

81-06-14  
Levée de  
la séance

Il est proposé par Sylvain Laganière, appuyé et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 21 : 10 heures.

ADOPTÉ

---

Marie-Claude Chouinard  
Mairesse

---

Suzanne Savage, directrice générale/  
secrétaire-trésorière